

SOMMAIRE

1	FOYER RÉSIDENCE ROGER CARDINAUD	2
1.1	Bilan de l'activité et du budget	2
1.2	Informations diverses.....	2
	Pique-nique dans le parc	
	Bilan des activités intergénérationnelles	
	Repas à thème	
	Projet santé publique : Intervention infirmière Azalée, groupe de marche	
	Projet CARSAT	
	Sécurité au foyer	
2	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	3
2.1	Barème d'attribution de l'aide à la cantine.....	3
2.2	Barème d'attribution aide voyage scolaire 2024	4
2.3	Acceptation de dons	4
2.4	Questions diverses.....	4

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet 2024, la commission administrative du CCAS de Barbezieux, légalement convoquée en date du 25 juin 2024, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André Meuraillon, Président.

Présents : Messieurs André Meuraillon, Monsieur Jean-Pierre Catonnet, Mesdames Françoise Delahaye, Eliane Sombré, Madame Jeanine Bissierier, Madame Suzette Griffon.

Pouvoirs : Monsieur Damien Langlade à Monsieur Jean-Pierre Catonnet, Monsieur Jean-Claude Arlin à Madame Jeanine Bissierier, Madame Josette Roussillon à Madame Françoise Delahaye.

Absent : Madame Hélène Brochet-Toutiri

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

1 FOYER RÉSIDENCE ROGER CARDINAUD

1.1 Bilan de l'activité et du budget

Madame la Directrice du Foyer Roger Cardinaud a présenté un bilan de l'activité et du budget des mois d'avril, mai, juin et du budget à fin juin 2024.

1.2 Informations diverses

- ✚ Le pique-nique dans le parc se déroulera le jeudi 4 juillet et celui-ci sera animé par une chanteuse.
- ✚ Bilan intergénérationnel : Des temps d'échanges entre les résidents et des établissements scolaires avec l'école Félix Gaillard, la SEGPA du collège, Sainte Marie et le LPA, durant ces temps il y a des lectures, des chants, des activités en commun (des jeux de sociétés, des ateliers de couture, du babyfoot, du billard...) et la confection du goûter.

Et également avec le bar le fraternel pour jouer de la musique, boire un café...
- ✚ Un repas à thème s'est déroulé le 29 mai et au menu des cagouilles à la Charentaise.
- ✚ Projet Santé Publique : En partenariat avec les docteurs de la maison de santé de Barbezieux (Dr Terrade, Dr Ballidan, Dr Faric, Dr Balestrat) et une infirmière Azalée. Des ateliers pour la mémoire sont organisés durant 2h-1 fois par mois, et de la prévention équilibre alimentaire pour le diabète.
- ✚ Projet CARSAT : Réalisation d'un devis de réaménagement du chemin de marche dans le jardin du foyer.

- ✚ Sécurité du foyer : Un devis pour la vidéo protection va être réalisé et pour la fermeture de l'accès au jardin.

2 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2.1 Barème d'attribution de l'aide à la cantine

Le Conseil d'Administration décide de revoir l'aide cantine pour les familles à revenus modestes.

Suivant les tarifs établis par la Communauté de Communes des 4B, les barèmes suivants seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Le plafond de référence est celui de la CMU-C réévalué chaque année. Les personnes bénéficiant d'un logement gratuit ou d'une APL supérieure à 85 % de leur loyer se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources.

Tarifs CdC4B (à compter septembre 2024)		
Elèves – Tarif au repas	Tranche 1 (QF<300)	2€
	Tranche 2 (301<QF <650)	3,15€
	Tranche 3 (QF>651)	3,30€
Ressources : Plafond CMU-C		
		% laissé à charge famille
< 0,5		20 %
0,5 à 0,75		30 %
0,75 à 1		40 %
1 à 1,15		60 %

BASE CMU-C AU 1 ^{ER} AVRIL 2023		Forfait logement ajouté aux ressources pour les foyers disposant d'une APL de 85 % et plus	
Nb de personnes dans le foyer	Plafond de ressources	Nb de personnes dans le foyer	Montants mensuels
1	848 €	2	152 €
2	1 271 €	3 ou +	188 €
3	1 525 €		
4	1 779 €		
Par pers en +	+ 339 €		

Adopté, à l'unanimité.

2.2 Barème d'attribution aide voyage scolaire 2024

Le Conseil d'Administration décide de renouveler l'aide accordée aux familles à revenus modestes pour les voyages scolaires.

Le plafond de ressources retenu est indexé sur le plafond de ressources de la CMU réévalué chaque année.

Pour rappel, les ressources de la famille sont divisées par le plafond correspondant au nombre de personnes présentes dans le foyer. Le coefficient obtenu doit être inférieur ou égal à 1,8. Cette aide concernera les voyages scolaires des lycéens, des collégiens ainsi que les classes de neige et classes de découvertes.

Le Conseil d'Administration décide :

- de reconduire la participation versée aux familles à faibles ressources
- de fixer le montant à 50 € par élève.

Adopté, à l'unanimité.

2.3 Acceptation de dons

Le Conseil d'Administration accepte le don suivant :

- ✚ 450 € (communauté des gens du voyage)

Adopté, à l'unanimité.

2.4 Questions diverses

- ✚ Donation de la part de la Croix Rouge pour les logements d'urgence.
- ✚ Une lettre va être adressée à l'UDAF concernant la démission d'un membre du Conseil d'Administration.
- ✚ Le festival de Confolens.